



# Conseil Portuaire Port d'Ares

**Jeudi 2 décembre 2021**



## Ordre du jour

1. Etat des dossiers structurels;
2. Point sur le budget en cours;
3. Informations sur les tarifications;
4. Travaux, programmation;
5. Dragage.



## 1. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon

- Le SMPBA a fêté ses 4 ans d'existence: nouvelle gouvernance suite aux élections départementales,
- 5 Nouveaux élus conseillers départementaux: Jean Galand, Cédric Pain, Karine Desmoulin, Vincent Maurin, Patrick Davet;
- 2 Nouveaux élus de la Mairie de La Teste : M Jean-Francois Boudigue (titulaire) et Mme Nelly Délépine (suppléante);
- Jean Galand élu Président et Jean-François Boudigue élu Vice-président à l'unanimité au dernier conseil syndical le 23 septembre 2021; Prochain conseil le 14 décembre.
- Eric Coignat représentant du SMPBA au conseil de gestion du PNMBA;
- Depuis la création du SMPBA: 196 délibérations, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, évolutions des statuts...
- 26 personnes pour gestion portuaire, investissements, maintenance portuaire terrestre et maritime, police portuaire, prospectives, et fonctionnement du SMPBA.



## 1. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon

- Quelques chiffres: 16 ports, 2500 contrats plan d'eau, 1000 contrats terrestres, 2M€ de redevances, 5M€ de budget annuel...
- Modification de statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec intégration de Biganos et de ses 2 ports. Extension de la compétence du SMPBA sur le domaine public fluvial;
- Un site internet smpba.fr (près de 250 000 vues);
- Une lettre régulière d'information: « Et sur les ports » (9<sup>ème</sup> parue en octobre);
- Réunions bi hebdomadaires avec le SIBA (tous dossiers dragages et balisages);
- Autres réunions régulières (sous-préfecture, DDTM, maires, professionnels...) et rencontres avec députée, Président SIBA...
- Nouveaux arrêtés SMPBA et périmètres portuaires suite au travail réalisé avec les communes et la DDTM: intégration de Biganos, modifications de périmètre à Gujan/Larros, et Andernos
- Attribution de la ZMEL d'Ares et aménagement avec des mouillages innovants:

Commune d'Ares  
PORT D'ARES





- AOT disponibles en ligne avec mise à jour tous les 1<sup>er</sup> du mois;
- CTAOT réunis parallèlement aux commissions de cultures marines avec compte rendu désormais mis en ligne (le dernier le 12 octobre, le prochain en janvier );
- Consultation sécurité avant les fêtes 2021/2022: surveillance du 17 au 31 décembre 7 ports;
- Liste d'attente: 1812 inscrits à l'échelle des ports du SMPBA;
- Listes d'attente d'Ares: 71 personnes inscrites, les premières attributions cette année (3);
- Renouvellements pour 2022 en cours jusqu'au 15 décembre;
- Vignette 2022 à apposer sur le bateau:



Corps morts



Place au Port

## 2. Budget

2021

21/10/2021

Fonctionnement		Total	Engagé 2021	Payé 2021	Reste à Engager	Disponible financier	Niveau engagement
Chapitre 11	impots et Frais fonctionnement courant activité (véhicules, fluides, nri...)	505 969,81 €	552 044,62 €	494 046,27 €	74 306,72 €	223 633,47 €	91%
	Entretien maintenance ouvrage (comptes 6156 - 61521 -61558...)	350 439,77 €	230 058,24 €	138 729,85 €			
Chapitre 12	MASSE SALARIALE	1 312 403,00 €	894 665,51 €	888 752,18 €	417 737,50 €	423 650,83 €	68%
Chapitre 65	Autres comptes Gestion Courante (redevances, formations, ...)	18 230,00 €	11 484,95 €	11 484,95 €	6 745,05 €	6 745,05 €	63%
Chapitre 66	Emprunts (6611 : interets)	171 800,00 €	102 224,28 €	102 224,28 €	69 575,72 €	69 575,72 €	60%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles (subventions, titres annulés)	28 000,00 €	18 650,53 €	18 650,53 €	9 349,47 €	9 349,47 €	67%
Chapitre 68	Dotation aux provisions	1 500,00 €	- €	- €	1 500,00 €	1 500,00 €	0%
		2 388 342,58 €	1 809 128,12 €	1 653 888,05 €	579 214,46 €	734 454,53 €	

Investissement		Total	Engagé 2021	Payé 2021	Reste à Engager	Disponible financier	Niveau engagement
Chapitre 16 (empunts & dettes)		429 000,00 €	350 113,47 €	350 113,47 €	78 886,53 €	78 886,53 €	82%
Chapitre 20 (immo incorporelles)		16 327,03 €	14 961,19 €	14 961,19 €	1 365,84 €	1 365,84 €	92%
Chapitre 21 (immo corporelles)		3 000,00 €	2 453,16 €	2 453,16 €	546,84 €	546,84 €	82%
Chapitre 23 (immo en cours)		4 367 396,43 €	4 238 002,15 €	3 751 868,11 €	129 394,28 €	615 528,32 €	97%
		4 815 723,46 €	4 605 529,97 €	4 119 395,93 €	210 193,49 €	696 327,53 €	



### 3. Tarification:

- ⇒ Redevances 2019 recouvrées à 99% (11 605 €);
- ⇒ Redevances 2020 recouvrées à 99% (19 418 €);
- ⇒ Redevances 2021 recouvrée à 91% (187 653€)
- ⇒ Résultat actuel 2021: 2 046 547€ (1 625 477€ en 2021 avec 25% Covid sur le terrestre professionnel non aménagé) ;
- ⇒ Dotation de transfert 2021 CD33 reçue en début d'année;
- ⇒ Solde de la convention CD33 sur enveloppe exceptionnelle La Teste (2,5M€);
- ⇒ Recrutement d'un agent en MAD (La Teste) pour dossiers subventions, plans de relance...

### 3. Tarification:

Ports	Places port (quais linéaires publics SMPBA)		Corps-mort		Places devant AOT terrestres		Total places plan d'eau	Total (1) redevances plan d'eau annuelles 2021 hors passages	Places passages (2)+3:K11		Total global redevances plan d'eau 2021 (1) + (2)	Listes d attente (3)		Total global redevances plan d'eau et listes attente 2021 (1) + (2) + (3)	AOT terrestres		Total redevances plan d'eau et terrestre 2021
	Nbre contrats	Redevances 2021	Nbre contrats	Redevances 2021	Nbre contrats	Redevances 2021			Nbre contrats	Redevances 2021		Nbre	Redevances 2021		Nbre contrats	Redevances terrestres 2021	
ARES	8	3 678 €	286	98 122 €	20	9 256 €	314	111 056 €	4	853 €	111 909 €	16	240 €	112 149 €	45	51 155 €	163 304 €
ANDERNOS	255	188 637 €	531	184 396 €	91	36 582 €	877	409 615 €	162	36 211 €	445 826 €	50	750 €	446 576 €	123	140 149 €	586 725 €
LANTON	448	317 122 €	139	47 789 €	6	2 064 €	593	366 975 €	121	33 467 €	400 442 €	26	390 €	400 832 €	17	40 223 €	441 055 €
GUJAN MESTRAS	46	25 560 €				114 569 €	302	140 129 €	3	953 €	141 082 €	19	285 €	141 367 €	518	282 936 €	424 303 €
LA TESTE DE BUCH	302	234 888 €			129	61 166 €	431	296 054 €	38	6 845 €	302 899 €	66	1 035 €	303 934 €	141	78 659 €	382 593 €
BIGANOS	233	42 452 €						42 452 €	9	1 846 €	44 307 €	110	1 650 €	45 957 €	94	2 610 €	48 567 €
<b>TOTAL facturé au 20/10/2021</b>	<b>1 292</b>	<b>812 337 €</b>	<b>956</b>	<b>330 307 €</b>	<b>502</b>	<b>223 637 €</b>	<b>2 517</b>	<b>1 323 829 €</b>	<b>337</b>	<b>80 175 €</b>	<b>1 402 158 €</b>	<b>287</b>	<b>4 350 €</b>	<b>1 404 858 €</b>	<b>938</b>	<b>595 732 €</b>	<b>2 046 547 €</b>

### 3. Tarification:

2020: 21 contrats plan d'eau et 46 AOT terrestres



Ports	Places devant AOT terrestres		Total places plan d'eau	Total (1) redevances plan d'eau annuelles 2020 hors passages	Places passages (2)		Total global redevances plan d'eau 2020 (1) + (2)	Listes d'attente (3)		Total global redevances plan d'eau et listes d'attente 2020 (1) + (2) + (3)	AOT terrestres		Total redevances plan d'eau et terrestre 2020
	Nbre contrats	Redevances 2020			Nbre contrats	Redevances 2020		Nbre	Redevances 2020		Nbre contrats	Redevances terrestres 2020	
<b>ARES</b>	<b>20</b>	<b>8 588 €</b>	<b>20</b>	<b>8 588 €</b>	<b>1</b>	<b>570 €</b>	<b>9 158 €</b>	<b>45</b>	<b>675 €</b>	<b>9 833 €</b>	<b>46</b>	<b>39 044 €</b>	<b>48 877 €</b>

2021: 314 contrats plan d'eau et 45 AOT terrestres

Ports	Places port (quais linéaires publics SMPBA)		Corps-mort		Places devant AOT terrestres		Total places plan d'eau	Places passages (2)+I3:K11		AOT terrestres		Total redevances plan d'eau et terrestre 2021
	Nbre contrats	Redevances 2021	Nbre contrats	Redevances 2021	Nbre contrats	Redevances 2021		Nbre contrats	Redevances 2021	Nbre contrats	Redevances terrestres 2021	
<b>ARES</b>	<b>8</b>	<b>3 678 €</b>	<b>286</b>	<b>98 122 €</b>	<b>20</b>	<b>9 256 €</b>	<b>314</b>	<b>4</b>	<b>853 €</b>	<b>45</b>	<b>51 155 €</b>	<b>163 304 €</b>
<b>TOTAL facturé au 20/10/2021</b>	<b>1 292</b>	<b>812 337 €</b>	<b>956</b>	<b>330 307 €</b>	<b>502</b>	<b>223 637 €</b>	<b>2 517</b>	<b>337</b>	<b>80 175 €</b>	<b>938</b>	<b>595 732 €</b>	<b>2 046 547 €</b>

## Physionomie tarification 2022



- Principe et arborescence maintenus (simple, réglementaire, équitable);
- Propositions d'aménagements pour prendre en compte les investissements réalisés et à venir et les coûts d'entretien maintenance des installations mises à disposition.
- Proposition plan d'eau:
  - Augmentation de 5% uniquement sur la domanialité (première augmentation depuis 2017);
  - Création d'une réduction pour les navires à propulsion à voile (-10%)
  - Pas d'augmentation pour les redevances domaniales annexes. Réduction en passage l'hiver pour proposer des solutions aux usagers des mouillages.
  - En revanche: le ponton patrimoine La Teste, les traques D et A (sera remplacé début 2022) de Cassy passent en catégorie B (pontons aménagés avec eau et/ou électricité) du fait des aménagements réalisés;
  - Passage en catégorie D pour les quais équipés en crosses et échelles par le SMPBA cette année (Ares, Andernos);
  - Augmentation 5% mouillages sur la saison (ici aussi première fois) et prix plus « conformes » sur des passages de courtes durées;
  - Nouvelle ligne journalière « dissuasive » pour les navires illicites;

## -Propositions terrestre:

- Revalorisations AOT simples (82cts/m<sup>2</sup>), AOT avec cabanes SMPBA et AOT+quai SMPBA(1,5€ et 1,7/m<sup>2</sup>) pour tenir compte de la réalité économique des frais d'entretien et maintenance;
- Distinction AOT aire de simple stockage de navires (5€/m<sup>2</sup>): besoin « réglementaire »;
- Légère revalorisation AOT restaurants et commerces (0,05% Ca)
- Légère revalorisation moyen de levage collectif mis en place et entretenu par le gestionnaire (710€/an) pour tenir compte de la réalité économique des frais de maintenance et d'entretien (6000€ par moyen de levage par an)
- Légère revalorisation infrastructure d'eau de mer (+1€/m<sup>2</sup>). Info aujourd'hui cela coute 25€/m<sup>2</sup> au SMPBA en entretien hors amortissement et sans l'énergie;
- Revalorisation surveillance des ports (140€/entreprise concernée).
- Distinction faite pour les mises à l'eau des navires de grande taille (entre 16 et 20m, entre 20 et 30m et au dessus de 30m) pour mieux coller à la réalité;
- Nouvelle ligne journalière « dissuasive » pour les navires illicites zone publique non attribuée ou sur l'aire de carénage;

## REDEVANCES PLAN D'EAU 2022 (TARIFS en euros TTC)



**REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe**

Tarifcation de contrats annuels: attribution de janvier à août tarif annuel, ensuite tarif de passage

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

### 1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		Basse saison du 1er octobre au 30 avril	Moyenne saison mai juin et	Haute saison du 1er juillet au 31 août	
Catégorie 1	84,00	2,00	6,30	10,50	2,00
Catégorie 2	68,00	1,75	5,25	8,40	1,50
Catégorie 3	32,00	1,50	3,15	5,25	1,00

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton

Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

NB : Occupation mensuelle hebdomadaire et journalière possible uniquement sur les linéaires publics.

Tarifcation minimale de 15€

Navire multicoque sur linéaire public dans le port (sauf bateaux professionnels)	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)
Navire patrimonial	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire propulsion à voile	- 10 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	- 75%

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES (sur déclaration annuelle de l'entreprise)	Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)
---	--

NB : les navires sur les emplacements de mandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)
---	---

### 2/ Redevances domaniales annexes

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et/ou électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA avec eau et/ou électricité	Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA - quai avec eau et/ou électricité	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	75,00 €	53,00 €	38,00 €	30,00 €	0,00 €
Montant hebdomadaire moyenne et haute saison (mai à septembre)	6,00 €	4,50 €	3,00 €	1,50 €	0,00 €
Montant hebdomadaire basse saison (1er oct au 30 avril)	3,00 €	2,25 €	1,52 €	0,75 €	0,00 €
Montant nuitée et au m (en euros)	0,90 €	0,70 €	0,50 €	0,22 €	0,00 €

Catégorie A : Andernos (Digue ouest quai Jean Bonnat)

Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue est) + Patrimoine La Teste + Cassy AD

Catégorie C : La Teste de Buch (Dignes Est) - Lanton (Cassy traques B C)

Andernos (Béty) - Lanton (Taussat Vieux Port digue Ouest)

Catégorie D : Lanton (Cassy Digue E), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse, Ares et Andernos

Catégorie E : Gujan-Mestras (Ostrea Edulis) - Lanton (piquets)

Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres

### 3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL JUIN/JUILLET / AOUT	MENSUEL HORS JUIN/ JUILLET / AOUT	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ères lignes	31,50	20,00	10,00	6,00	1,50
2ème ligne et suivantes	63,00	38,00	20,00	12,00	3,00

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune	15€/3 ans /par liste occupation annuelle
5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le SMPBA à terre ou sur plan d'eau	350 €
6 / Navire sans autorisation - occupation sans droit ni titre. Tarifcation journalière	100 €

1 / Redevances d'occupation annuelles



NB : tarification minimale de 15€

ELEMENT D'OCCUPATION		TARIF au m <sup>2</sup>
1	TP	0,82 €
2	TP + Cabane SMPBA	1,50 €
3	TP + Quai SMPBA	1,70 €
4	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA	2,20 €
5	TP stockage de bateaux entreprise nautique	5,00 €
6	Terrasse de restaurants et commerces	8,50 €
7	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	39,00 €

Bateau(x) de l'ostréiculteur, du pêcheur ou (le) bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un emplacement plan d'eau pour son(ses) navires professionnels.

ACTIVITES		TARIF
8	% sur Chiffre d'affaires année N-1 (restaurants et commerces)	1,30%
9	Transformateur EDF 50kV<Tension<130kV	14 770 €
10	Transformateur EDF 50kV<Tension<130kV	51 425 €
11	Réseau communication électronique aérien	55,54€/km
12	Réseau communication électronique enterré	41,66€/km
13	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	1 800 €
14	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	8 000 €
15	Réseaux transport/distribution énergie ratio port (RP) <2000hab	153 €
16	Réseaux transport/distribution énergie 2000<RP <5000	(0,183P-213)€
17	Réseaux transport/distribution énergie 5000<RP <20000	(0,381P-1204)€
18	Réseaux transport/distribution énergie 20000<RP	(0,686P-19489)€
19	Réseaux eau et assainissement	30€/km
20	Installation eau et assainissement	2€ m <sup>2</sup> de surf bâtie

2 / Redevances outillage

ELEMENT D'OUTILLAGE		TARIF
21	Portique/Potence entretenus par le SMPBA	715 €/an
22	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA (gravitaire)	15,50 €/m <sup>2</sup> bassin/an
23	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	140€/an/entreprise/port
24	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 000 € par mise à l'eau
25	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	15 000 € par mise à l'eau
26	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	20 000 € par mise à l'eau
27	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	15 €/j d'utilisation
28	Aire de lavage SMPBA	2€/3mins d'utilisation
29	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	280 €
30	Navire, véhicule, remorque ou marchandise non autorisés sur aire	80 €/j
31	Bassin à flot	12 000 €/an
32	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité publique SMPBA	2€ (forfait) ou 2€/m <sup>2</sup> (2) occupé par jour
33	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 €/j
35	Frais de procédure sur CGV	50 €

## 4. Travaux et programmation

**Total investissements : 180K€ de travaux**

Réalisés cette année:

- Travaux de voirie enrobés et traitement pluvial raquette de retournement darse ouest: 35k€ht, mars 2021;
  
- Reprise aménagement et clôture séparative avec l'ASCOA en cofinancement; : 4 798.59 €ht



## 4. Travaux et programmation

Réalisés cette année:

- Travaux d'aménagement des zones de mouillage;
- Entretien aire de carénage;
- Evacuations d'épaves;



#### **4. Travaux et programmation:**

- 10 demandes d'intervention sur 2021 dont 7 terminées;
- Peu de demandes car réhabilitation des cabanes en 2019-2020 et pas de système d'adduction d'eau de mer sur ce port

#### **Bilan :**

Fourniture matériels corps morts : 80 381.70 € ht

Nettoyage ZMEL Arès : 6 832.52 € ht

Evacuation épaves : 2 000 € ht

Fourniture racks annexes : 2 385.00 € ht

Remplacement menuiseries cabanes 32-33 : 5 244.89 € ht

Travaux sur toitures (cabanes 1 et 29) : 690.00 € ht

Reprise ravinement raquette digue est : 3 605.00 € ht

Pompage déboureur aire de carénage : 1 726.00 € ht

Débouchage sanitaire : 570.00 € ht

Mise en place crosses et échelles,

...

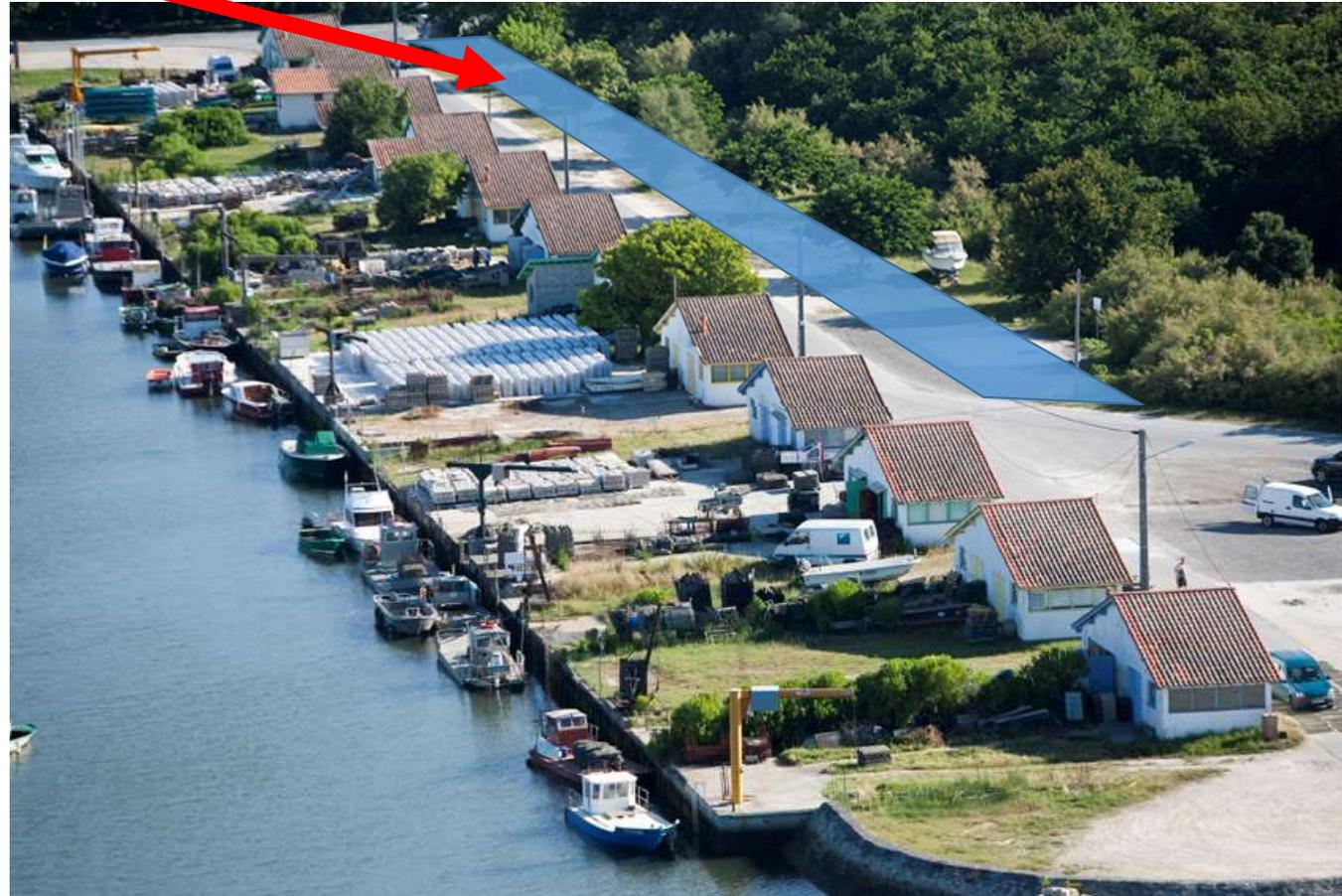
- A venir : Mars 2022

Aménagement aire de retournement voirie Est, installation racks à annexes,



- A venir :

Enfouissement des réseaux et  
aménagement du cheminement de  
la voirie Est.



- Plus loin:

- Remplacement mobilier urbains
- Mise en conformité électrique cabanes
- Aménagement devant darse afin d'éviter dépôt sauvage (potelets, bancs)
- Remise en état globale du sanitaire suite vandalisme
- Remise en état cabane 27 suite accident
- Aménagement d'un ponton à l'entrée du port;

...



## **5. Dragage**

- 2022: dragage 1<sup>ère</sup> phase trou de tracasse;
- 2024: dragage du port;